



Commune de BOURBACH-LE-BAS  
12, rue de l'Eglise  
68290 BOURBACH-LE-BAS

Tél. 03 89 82 50 45

[mairie.bourbachlebas@numericable.fr](mailto:mairie.bourbachlebas@numericable.fr)

## **INFORMATIONS**

### **En cas d'incendie ou d'accident :**

Dans la nuit du jeudi 03 au vendredi 04 février, un incendie s'est déclaré dans une maison de la rue des Jardins. Sans l'intervention des voisins les conséquences auraient pu être dramatiques sur le plan humain avec l'intoxication des occupants qui ont inhalé beaucoup de fumée dont notamment la petite fille de 3 ans qui dormait à l'étage et qui a dû être transportée à l'hôpital en observation.

Avec la panique, beaucoup de temps a été perdu avant que les secours ne soient prévenus et que les pompiers de Sentheim et Masevaux n'interviennent.

**Aussi, c'est l'occasion de rappeler qu'en cas d'incendie, d'accident, de malaise, etc... il faut immédiatement appeler le 18**



La chaîne des secours s'enclenchera sans que vous ayez besoin de téléphoner à droite ou à gauche. Chaque minute gagnée permettra de réduire les conséquences et de sauver des vies. Les détecteurs de fumée sont obligatoires dans chaque habitation (loi n°2010-238 du 09/03/2010) et facile à installer. L'absence de détecteur peut entraîner des difficultés d'indemnisation par l'assureur couvrant le risque.

### **Site du Lierenbuckel sous vidéoprotection :**

Le site du Lierenbuckel a été doté de 6 caméras dont certaines en infrarouge ce qui permet de visualiser tout ce qui s'y passe, de relever l'immatriculation des véhicules qui y circulent, ceci 24H/24H et 7J/7. L'installation a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 29/12/2022, les images sont conservées durant 30 jours et sont consultées plusieurs fois par semaine par les personnes dûment habilitées qui ont été désignées par arrêté municipal N° 01/2023 du 11/01/2023.

Le 27 janvier dernier, 3 véhicules sont montés dans la nuit et l'un d'entre eux y a fait du rodéo occasionnant des dégradations. Il y a lieu de rappeler que la circulation à partir du N°5 de la rue de Masevaux est interdite de 22H à 6H du matin par arrêté municipal N°13-04 du 17/02/2004 sauf lors d'événements sur le site et ayants-droits.

Les véhicules sont arrivés à 23H23, à 01H14 et à 02H04 et ont été identifiés (le propriétaire le plus éloigné habitant Lutterbach). Les informations ont été communiquées à la Gendarmerie et à la Brigade Verte.

Une lettre a été adressée aux propriétaires pour les informer qu'en cas de récidive, il y aura verbalisation et en cas de dégradations ou dépôts sauvages de détritrus, celles-ci feront l'objet d'un dépôt de plainte.

### **Enquête publique- Révision du PLU :**

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu son procès-verbal de synthèse le 06 décembre 2022 et a demandé que des réponses soient apportées point par point aux avis des PPA (Personnes publiques associées), PPC (Personnes publiques consultées) et requêtes émises durant cette enquête.

Afin de pouvoir apporter les réponses y relatives, les élus, l'Adauhr et Ecoscop se sont réunis le 16 décembre 2022.

Compte tenu de la période des fêtes de fin d'année, un délai supplémentaire a été demandé pour la transmission du mémoire en réponse du Maire. En accord avec le Tribunal Administratif de Strasbourg, celui-ci a été adressé au commissaire-enquêteur en date du 16 janvier 2023.

M. Frédéric Wisselmann, commissaire enquêteur, a rendu un avis favorable en date du 31 janvier 2023. Celui-ci est disponible sur le site internet de la commune et tenu à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie durant 1 an.

Le Maire :  
Pierre-Marie KOLB

